L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 AVRIL 1887.

Napoléon Ier.

Un feuilletoniste de la *Liberté* écrit, au sujet du récent ouvrage de M. Taine sur Napoléon Bonaparte :

Il est de fait que M. Taine n'a rien épargné pour amoindrir la grande figure de Napoléon et, sous ce rapport, on s'explique le ressentiment de la princesse Mathilde. Maintenant, M. Taine a-t-il atteint le but qu'il s'était proposé ? Cela me paraît difficile. Un grand homme, aussi grand qu'il soit, n'est en aucune façon exempt des misères et des vices de l'humanité. Il ne pourrait en être autrement qu'au cas où ce grand homme serait d'essence divine. Seulement, quel mérite aurait il, dès lors, à réaliser des conceptions gigantesques et à se poser colosse aux yeux de la postérité ?

Bien avant le livre du savant professeur, on savait que Napoléon ne fut ni la perle des hommes, ni la perle des maris, ni la perle des souverains. Mais il fut Napoléon.... et j'ai beau chercher dans l'histoire, ses pareils ne sont pas nombreux. Heureusement !

***

Sans prétendre en rien faire le jeu de M. Taine, il faut que je relève, à mon tour, une particularité.

Napoléon portait toujours des culottes de casimir blanc. Concevez-vous un conquérant qui a fait trembler l'Europe, inébranlablement voué au casimir ? Mais ce n'est pas tout. L'abus sous ce rapport—rapport du casimir—était tellement déplorable que cela entraînait à des dépenses folles en nettoyage et en renouvellement. La chronique a constaté que Napoléon était parfois tenu de changer jusqu'à six fois par jour de.... casimir. Il fallait un Saint-Eloi tout exprès pour prévenir l'empereur des taches, soit d'encre, soit de tabac en poudre, soit de graisse, soit de poussière, soit de boue, qui déshonoraient, à chaque instant, la blancheur de ses culottes......

Le casimir avait fait le tourment de M. de Remusat, grand maître de la garde robe ; il fit aussi sa disgrâce. Au reste, la négligence de l'empereur à l'égard du casimir s'étendait à toutes les culottes et à tous les vêtements.

Napoléon appliquait annuellement à son entretien personnel une somme de 20,000 francs. A force de nettoyer et de renouveler, cette somme était devenue insuffisante. Il en résulta, à la longue, un déficit que M. de Remusat, connaissant l'esprit d'ordre et d'économie du maître, n'eut pas le courage de lui avouer. M. Léger, tailleur de Sa Majesté, avait beau réclamer le montant de sa note à la fin de chaque mois ; on ne lui répondait que par des faux fuyants. A bout de patience et de crédit, M. Léger s'adressa directement à l'empereur, en lui essayant un jour un nouvel habit vert de colonel des chasseurs de la garde.

Ce fut avec le plus grand étonnement et la plus violente colère que Sa Majesté impériale et royale apprit qu'elle devait 30,000 francs à son tailleur.

Celui-ci fut payé immédiatement, mais M. de Remusat perdit sa charge que l'empereur donna à M. de Montesquiou-Fezensac, l'un de ses chambellans, en lui disant d'un ton moitié plaisant, moitié sévère : — "J'espère, monsieur, que vous ne m'exposerez pas à la honte de m'entendre réclamer le prix de la culotte que je porte."

Rien que des faits semblables aux yeux de M. Taine, font matière à diatribes et secondent les rigueurs de son jugement. Moi, j'avoue que ces négligences me laissent tout à fait indifférent. Napoléon n'avait pas assez de loisir pour soigner sa personne comme un académicien pourrait le faire. Les académiciens, d'ailleurs, ne portent pas des culottes de casimir blanc. Quoi qu'il en soit, l'empereur eût-il usé le double de celles qu'il usait, il n'en resterait pas moins un des plus grands génies militaires connus. Il n'est pas besoin d'être bonapartiste pour le reconnaître et en convenir.

Fidèle ou non, le portrait de Napoléon Bonaparte par M. Taine n'est point une révélation. Alfred de Vigny nous a laissé, dans *Servitude et grandeur militaire*, une étude du fondateur de la dynastie impériale qui, trait pour trait, ressemble à celle de M. Taine, avec les seules nuances qui peuvent résulter de la diversité, chez les deux peintres, du procédé et du rendu. Alfred de Vigny est un poète, M. Taine un philosophe ou plutôt un anatomiste. [illegible] Le poète parle à nos sens et cherche à nous frapper par la douleur et l'image du style ; le philosophe parle à notre raison, et veut nous persuader par le luxe des documents qu'il appelle en témoignage. Le premier s'en tient à quelques données générales qu'il interprète et développe en coloriste ; le second est une sorte de [illegible] les véritables faiblesses humaines dont les héros ne sont pas plus exempts que les vulgaires mortels.

Le Bonaparte dessiné par M. Taine peut se ramener à quelques traits de caractère saillants : une ambition colossale, un mépris absolu des hommes, un implacable besoin de domination, une petite nature à considérer le monde comme un théâtre et à y jouer son rôle en acteur. Ces divers traits se retrouvent, on va le voir, dans l'étude d'Alfred de Vigny.

***

L'auteur de *Servitude et grandeur militaire* établit d'abord que Bonaparte s'est modelé sur le grand Frédéric :

[illegible]

M. Taine nous représente un Bonaparte taciturne et glacial, ne sortant de sa froideur que pour se mettre en colère, et de son mutisme que pour intimer des ordres. Ecoutons maintenant Alfred de Vigny :

[illegible] m'appelait brusquement, et, me voyant entrer pâle et balbutiant, il s'amusait à me faire parler longtemps pour voir mes étonnements et troubler mes idées. Quelquefois, tandis que j'écrivais sous sa dictée, il me tirait l'oreille tout d'un coup, à sa manière, et me faisait une question imprévue sur quelque vulgaire connaissance, comme la géographie ou l'algèbre, me posant le plus facile problème d'enfant ; il me semblait alors que la foudre tombait sur ma tête. Je savais mille fois ce qu'il me demandait ; j'en savais plus qu'il ne croyait, j'en savais même souvent plus que lui ; *mais son œil me paralysait*.... Je sentais pourtant que c'était là une force fausse et usurpée. Je me révoltais, je criais : "*Il ment ! Son attitude, sa voix, son geste, ne sont qu'une pantomime d'acteur*, une misérable parade de souveraineté dont il doit savoir la vanité. Il n'est pas possible qu'il croie en lui-même aussi sincèrement ! Il nous défend à tous de lever le voile, mais il se voit lui par dessous. Et que voit-il ? Un pauvre ignorant comme nous tous, et sous tout cela la créature faible !" Cependant, je ne savais comment voir le fond de cette âme déguisée. Le pouvoir et la gloire le défendaient sur tous les points ; je tournais autour sans réussir à y rien surprendre, et ce porc-épic, toujours armé, se roulait devant moi, n'offrant de tous côtés que des pointes acérées....

L'anatomie et la psychologie de M. Taine ne nous en apprennent pas davantage.

Si Alfred de Vigny dédaigne le document, il nous en dédommage largement par l'anecdote.

Le 1er vendémiaire an VII, étant au Caire, Bonaparte, membre de l'Institut, ordonna une fête civique pour l'anniversaire de l'établissement de la République. Le général en chef avait invité à dîner tout l'état-major, les ordonnateurs, les savants, les kiayas du pacha, l'émir, les membres du divan et les agas, autour d'une table de cinq cents couverts dressée dans la salle basse de la maison qu'il occupait sur la place de l'Ebekieh : *le bonnet de la Liberté et le croissant* s'entrelaçaient amoureusement : *les couleurs turques et françaises* formaient un berceau et un tapis fort agréables, sur lesquels se mariaient le *Koran et la table des droits de l'Homme*. A cette mise en scène étudiée, on reconnaît déjà celui qui, devenu empereur, fera des fêtes du sacre l'occasion d'un déploiement de pompe asiatique, une sorte de représentation théâtrale.

Après que les convives eurent bien mangé avec leurs doigts des poulets et du riz assaisonnés de safran, des pastèques et des fruits, Bonaparte qui ne disait rien, jeta un coup d'œil très prompt sur eux tous. Le bon Kléber, qui était couché à côté de lui, parce qu'il ne pouvait pas placer à la turque ses longues jambes, donna un grand coup de coude à Abdallah Menou, son voisin, et lui dit avec son accent demi allemand : — "Tiens ! voilà Ali Bonaparte qui va nous faire une de ses scènes."

Il l'appelait comme cela, parce que à la fête de Mahomet, le général s'était amusé à prendre le costume oriental, et qu'au moment où il se fait déclarer protecteur de toutes les religions, on lui avait pompeusement décerné le nom de gendre du prophète, et on l'avait nommé Ali Bonaparte.

Kléber n'avait pas fini de parler, et passait encore sa main dans ses grands cheveux blonds, que le petit Bonaparte était déjà debout, et approchant son verre de son menton maigre et de sa grosse cravate, il dit d'une voix brève, claire et saccadée :

"B... à l'an trois cent de la République française !"

Kléber se mit à rire dans l'épaule de Menou au point de lui faire verser son verre sur un vieil aga, et Bonaparte les regarda tous deux de travers en fronçant le sourcil...."

Certainement il avait raison, parce qu'un général de division, fût-ce un gaillard comme Kléber, ne doit pas se moquer de son général en chef ; mais Kléber, lui, n'avait pas tout-à-fait tort non plus, puisque Bonaparte, à quelque temps de là, devait s'appeler empereur !

Bébé à table.

—Dis, petite mère, je suis bien obéissant, je fais tout ce que tu veux.

—Oui, mon chéri, tu es très gentil.

—Eh bien ! petite mère, puisque je fais tout ce que tu veux, dis que tu veux que je reprenne des confitures.

Dans les couloirs de la chambre, un électeur sollicite son député.

—Mon cher, fait celui-ci, on ne peut compter sur rien, venez après-demain, je serai peut-être ministre.

—Eh bien ! je repasserai dans huit jours....

—Ah ! non, alors je ne le serais plus !

A Bruxelles.

Un Bruxellois sortant de la représentation de la *Walkyrie*, de Wagner :

—Mon Dieu, puisqu'il avait tout ça dans la tête, comme il a dû être soulagé, quand c'en est sorti !

Le jeune Tony a entendu parler du déluge par sa grande sœur qui est au couvent.

Il demande à sa mère s'il y a longtemps que cela s'est passé.

—Oh ! oui ! mon chéri, il y a bien longtemps.

—Est-ce que grand-papa y était ?

On discute, à l'Académie des sciences, sur la longévité humaine.

—Je constate, messieurs, s'écrie un des membres, que depuis la Révolution, la vie moyenne est beaucoup plus courte. Ainsi, je défie qu'on me cite un seul centenaire né depuis 1793 !

Cabassol et Cabantous parlent de carnage et de combat.

—Moi, dit Cabassol, j'ai pour principe de ne jamais frapper mon ennemi par derrière.

—C'est juste, ajoute Cabantous, il n'aurait qu'à se retourner !

C'est à propos de Mme Lachaud que sa mère, Mme Ancelot, disait un jour : "Je suis la plus heureuse des mères, j'ai un gendre dont tout le monde parle, et une fille dont on n'a jamais parlé."

La force de l'habitude.

Un banquier s'adressant à son employé :

—Tenez, mon ami, voilà 100 dollars de gratification, ou plutôt 97.50, parce que j'ai déduit les deux et demi pour cent du comptant.

Un oncle, qui vient de perdre son neveu, pousse ses lamentations.

—C'est affreux, c'est horrible à penser ! s'écrie-t-il.... Dire que, maintenant, ma mort ne causera plus que des regrets !

Un savant après avoir lu à sa femme un travail qu'il vient de terminer :

—As-tu bien compris ?

—Parfaitement.

—Alors, je suis tranquille : tout le monde comprendra !

Bébé a été bien sage ; pour le récompenser, on l'emmène promener au Muséum d'histoire naturelle.

Mais la vue des bocaux, des squelettes d'hommes et des animaux empaillés paraît le réjouir plus que médiocrement.

—Assez ! s'écrie-t-il ; si maintenant nous allions voir les animaux dépaillés....

A l'église, Mlle Nini demande à sa maman :

—Pourquoi les messieurs ôtent-ils leurs chapeaux et pas les dames ?

—Parce que c'est l'usage.

—L'usage, qu'est-ce que c'est ?

—Ce qu'on a toujours fait.

—Alors, les dames ont toujours gardé leurs chapeaux et pas les messieurs ; pourquoi ?

—Tais-toi donc ; on ne parle pas dans l'église.

—Oui, maman : je te le redemanderai dehors.

La merveilleuse invention

DU PHILOSOPHE HILARION DES SAULES.

I

Il y avait une fois un docteur très savant et très renommé, appelé Hilarion des Saules.

Ce docteur était un philosophe.

Après avoir laborieusement observé ses semblables, voici ce qu'il s'était dit :

La vie est une suite d'actes divers qui provoquent des sentiments tantôt agréables et tantôt désagréables. Ces sentiments se traduisent en nous par de la joie ou par de la peine, et se manifestent par le rire ou par les pleurs.

Ces manifestations constituent toute la vie extérieure. Rire et pleurer à propos, voilà le secret que doit posséder tout homme aspirant à la fortune, à la gloire, aux honneurs.

Or, il est des circonstances où, malgré sa bonne volonté, un vivant ne peut arriver à rire ou à pleurer, quoique la production du ou des larmes soit pour lui d'une importance capitale.

On a vu des gens pleurer devant le succès d'un ami, et rire à l'enterrement d'une personne chère. De là des catastrophes.

Pourquoi ne composerait-on pas deux philtres, deux élixirs merveilleux qui produiraient le rire ou les larmes à volonté, d'une façon toute mathématique ?

Le voilà, le grand service à rendre à l'humanité !

Ce service, le docteur Hilarion des Saules le rendit, après avoir pâli vingt ans sur ses cornues.

II

Et le philosophe, radieux, songea à tapisser tous les murs de sa ville natale de cette flamboyante affiche, qui donnera une idée de son inappréciable invention :

NE VOYAGEZ PLUS
SANS LE GUIDE HILARION DES SAULES
indiquant les moyens de rire ou de pleurer convenablement en société

2 gouttes de la LIQUEUR HILARION, à base de *bioxyde d'azote*, produisent une douce gaieté.

4 gouttes font rire à se tordre.

6 gouttes provoquent des jeux de mots et les hilarités les plus carnavalesques.

2 gouttes de la LIQUEUR DES SAULES, à *extrait concentré d'oignon*, inspirent une poétique mélancolie.

4 gouttes font pleurer à chaudes larmes.

6 gouttes provoquent les désespoirs les plus sincères.

S. G. D. G.

GRAND RABAIS POUR NOCES ET ENTERREMENTS, COMÉDIES DE SALON ET PERTES DE PERSONNES CHÈRES.

III

Or, Hilarion des Saules allait embaucher une armée de colleurs d'affiches et présenter son œuvre à toutes les sociétés humanitaires du monde, quand, soudain, dans son laboratoire, il vit arriver Hermance, sa digne épouse, toute éplorée.

—Oh ! mon ami ! sanglota Mme des Saules, il est mort.

—Qui ça ?

—Eustache !

Eustache était le petit nom d'un [illegible], d'un minet cher et dorloté, qui, malencontreusement, avait avalé une boulette de phosphore destinée à la gent souricière du logis.

—Ah ! il est mort !.... Vraiment !.... Hein !.... pauvre Eustache !.... fit le savant avec conviction.

Mais Hermance ne s'y trompa point.

—Je sais bien, va, gronda-t-elle, je sais bien que cela t'est égal, être sans cœur !

—Par exemple ! Mais je suis.... je suis navré, je te le jure !.... Après tout, s'il faut être navré.... ajouta-t-il mentalement.

Et Hilarion, pour ne pas chagriner sa femme, tourna le dos, prit un flacon rempli de sa merveilleuse liqueur, et, tandis qu'Hermance pleurait sur le cadavre d'Eustache, il avala prestement deux gouttes du contenu.

—Mais oui, navré ! reprit-il, navré, parole d'honneur ! hé ! hé !

Hermance frémit.

—Hé ! hé ! hé ! continua Hilarion.

Malgré lui, il éclatait de rire.

—Sapristi ! monologua Hilarion éperdu, je me suis trompé de liqueur. Hé ! hé ! hé !

Hermance leva ses bras au ciel.

—Il rit ! et pour moi il ferait la même chose, tenez.

—Mais, chérie !

—Osez donc soutenir que vous ne ririez pas si je mourais !

—Mais.... hé ! hé ! hé ! hé !

—Monstre ! rugit Hermance.

Et, de désespoir, elle se jeta par la fenêtre.

IV

—Ciel ! s'exclama Hilarion.

Mais, avant de se précipiter vers le cadavre de sa femme, il réfléchit :

—Attention ! ne descendons pas comme ça ! quel scandale ! J'éclaterais de rire !

Et, pour détruire les effets de la liqueur Hilarion avalée par erreur, il s'empressa de boire quatre gouttes de la liqueur des Saules.

—C'est bien cela, n'est-ce pas, se dit-il. Je ne me trompe point cette fois ?.... Oui, c'est bien cela !

Et, sentant déjà se mouiller ses paupières, il s'engouffra dans les escaliers.

Au rez-de-chaussée, il éprouvait les chagrins les plus cuisants.

Dans la rue, il dut sortir son mouchoir de poche.

Mais soudain il tressaillit.

—Sauvée, mon ami ! sauvée ! lançait Hermance, la nerveuse et repentante Hermance, qui, avec des démonstrations de joie, se jeta sur son cœur.

—Sois heureux, te dis-je ! je ne me suis fait aucun mal !

—Ah ! fit Hilarion en claquant des dents.

Et il fondit en larmes.

V

Hermance n'hésita pas.

Elle prit son revolver et le braqua sur le philosophe.

—Mi-sé-ra-ble ! articula-t-elle en faisant siffler toutes les syllabes. Rire de ma mort ! pleurer de ma résurrection ! Oh !....

—Pan !

Un doigt justicier envoya des balles dans la direction d'Hilarion.

Celui-ci se récria :

—Hermance !

—Pan !

—Chérie !

—Pan !

—Oh ! pour l'amour de Dieu !....

—Pan ! Pan !

Aucun projectile n'arrivait à destination, heureusement.

Hilarion voulut désarmer sa femme. Ce fut une lutte épique. A chaque détonation, le philosophe sautait comme un forcené.

—Ma chérie ! écoute donc ! C'est cette maudite liqueur....

—Mi-sé-ra-ble !

A la fin, quand toutes les balles furent parties, il réussit à la maîtriser. Et écumant, les cheveux hérissés d'effroi,—elle pouvait avoir un deuxième revolver sur elle,—il ouvrit une porte, poussa sa femme, et l'enferma à double tour dans un cabinet de toilette.

—Enfin ! souffla Hilarion en s'affaissant sur un canapé.

Mais, comme ses yeux envoyaient des torrents lacrymaux, sur son gilet, il rebondit :

—Ah ! oui ! cria-t-il, la liqueur ! cette maudite liqueur ! Que dois-je faire, maintenant ?

Il se prit le front à deux mains.

—Rappelons nos souvenirs !.... Ah ! oui, rire ! Vous dites ? Oui, je dois rire ! Parbleu ! Puisque ma femme.... Parfaitement !

—C'est bien ceci, n'est-ce pas ? Six gouttes ; dose des jeux de mots ! Parfaitement ! C'est ceci.

Et, pour prouver son repentir, Hilarion but, non pas six gouttes, mais huit ! Ce fut miraculeux. Il se sentit dans les moelles une formidable gaîté de pitre.

—Hermance, appela-t-il, la cervelle en ébullition.

Et il ouvrit la porte.

Mais alors, tout à coup, Hilarion bondit.

Pan ! pan ! une double détonation dans la pièce où il avait enfermé sa femme.

Hermance, avec un second revolver, s'était fait sauter la cervelle.

—Misère de moi ! rugit Hilarion.

Et, devant tous les domestiques accourus, il ne put s'empêcher de faire le grand écart sur le cadavre de sa légitime.

VI

—Ciel ! s'écria la belle-mère en voyant cette révoltante chorégraphie. C'est lui qui l'a tuée ! A l'assassin ! A la garde !...

Et Hilarion, qui se tordait, en fredonnant quelque chose comme le *Bi du Bout du Banc* de ce temps-là, vit tous ses domestiques s'élancer à ses trousses.

VII

Que faire ? Nier ? Qui croirait ses paroles ? Non ! il n'y a rien à faire !

Ou plutôt....

Et, tragiquement, Hilarion des Saules, en faisant quelques calembours, prit le revolver tombé des mains de sa femme, fit un entrechat suprême, puis, désespéré, se déchargea dans la poitrine les trois ou quatre coups qui restaient.

Et il tomba à la renverse.

Mais, voyant que toute l'assistance considérait son suicide avec une indifférence parfaite, il fut indigné, et, se traînant vers son laboratoire, il prit le flacon de la liqueur des Saules, le vida d'un trait,—histoire de pleurer lui-même sur son trépas !—puis, patiemment, il attendit la mort.

VIII

—C'est étrange ! elle ne vient pas vite ! s'exclama-t-il, en consultant son chronomètre.

Et, tout à coup, il s'aperçut que son gilet, seul, avait reçu des blessures sérieuses !

—Mais.... balbutia le philosophe.... Alors !

Et, poussant un grand cri de délivrance, il se précipita vers son épouse, lui tâta le cœur.

IX

—C'est toi, Hilarion ? soupira Hermance.

Rêves ! Elle n'était qu'évanouie ! Le revolver ne contenait que de la poudre !

Les deux suicidés tombèrent dans les bras l'un de l'autre et la police édifiée se retira.

X

—C'est égal, il n'y a encore qu'à laisser faire la nature ! se dit prudhommesquement le philosophe Hilarion des Saules.

Et il s'empressa d'aller brûler les formules secrètes de ses deux liqueurs, de peur qu'un comité médical, appelé par Hermance, ne lui décernât le cabanon d'honneur qu'il avait bien mérité.

JEAN RAMEAU.

(Dans le *Petit Journal*, de Paris.)

Caline est allé visiter le Jardin d'acclimatation, à Paris.

Il passe devant le panorama qui y est installé, et lisant l'inscription placée sur la porte :

—Le "Monde antédiluvien." Est-ce que ça a été peint d'après nature ?

Une jolie boutade :

"Vingt ans ! l'âge des grandes passions et des forts maux de dents...."

A la cour d'assises.

L'accusé.— ... J'avoue qu'en 1870 j'ai été condamné pour vol ; en 1875 pour vol, et en 1881 j'ai tué mon père et ma sœur.

Le juge (emporté par l'habitude).— C'est bien, continuez.

Il avait été question, à la commission du budget français, de réduire les appointements de l'exécuteur des hautes-œuvres.

En apprenant cette nouvelle, ce fonctionnaire a témoigné un vif mécontentement.

—Pour qui me prend-on ! s'est-il écrié. Ces messieurs se figurent-ils, par hasard, que je fais danser l'anse du panier ?

Entre maris :

—Dis donc, est-ce que tu lis les lettres qu'on adresse à ta femme ?

L'interpellé, avec indignation :

—Jamais !

—Tu as confiance ?

—Oh ! ce n'est pas ça ! C'est que j'y trouverais peut-être des choses désagréables pour moi, et je l'adore !

La dernière de Guibollard.

On disait, devant lui, qu'il y avait une surtaxe pour les lettres recommandées.

Guibollard, avec intérêt :

—Est-ce qu'il y en a une aussi pour les lettres dans lesquelles on recommande de quelqu'un ?

Tout comme M. de Buffon, M. Momo est partisan des causes finales :

—Les chiens, disait-il doctoralement, l'autre jour, n'ont pas besoin d'avoir un nez, puisqu'ils ne se mouchent pas.

Scènes de la vie militaire.

A l'instruction des conscrits :

—Comment, vous ignorez le nom de votre capitaine ? Mais il s'appelle Durand, imbécile ! Répétez.

—"Durand imbécile", mon lieutenant.

Le colonel n'est jamais content :

—Vos hommes ne manœuvrent pas mal. C'est bien. Mais vous croyez peut-être que c'est cela ; eh bien, non, ce n'est pas cela !

Les concierges.

Un monsieur se présente dans une maison et demande à louer le deuxième étage qui est libre.

—Par qui cet appartement était-il habité ? demanda-t-il au concierge.

—Par un mort !

Pensées et maximes.

Le sot se reconnaît à ces attributs : il se fâche sans motif, parle sans utilité, se fie sans connaître.

MME ROLAND.

On s'avoue ses défauts, mais rarement on se réforme.

LA ROCHEFOUCAULD.

Il est naturel à l'homme de régler ses sentiments sur ses intérêts.

MME D'EPINAY.

On a souvent des règles pour se dispenser de réfléchir, comme des répertoires pour se dispenser d'étudier.

DE GÉRANDO.

La femme est à un certain degré responsable de la moralité de son époux.

MME DE GASPARIN.

La guerre est l'industrie nationale de la Prusse.

MIRABEAU.

Il y a toujours des vents brûlants qui passent sur l'âme de l'homme et la dessèchent ; la prière est la rosée qui la rafraîchit.

LAMENNAIS.

Les longues maladies usent la douleur et les longues espérances usent la joie.

MME DE SÉVIGNÉ.

On peut être un héros par intervalles ; mais, dans la vie de tous les jours, il suffit d'être un homme sage.

VICTOR COUSIN.

A qui veut fortement les choses, nul obstacle n'est invincible.

BOSSUET.

C'est dans les petites choses qu'il faut juger les hommes, parce qu'ils s'y observent moins que dans les grandes.

DE FREYCINET.

Un sot ministre trouve des railleurs et son orgueil lui persuade qu'il a rencontré des ennemis.

DE NUGENT.

L'art de l'intrigue suppose de l'esprit et conclut le talent.

DE BONALD.

Dieu est le soleil unique dont le rayonnement immortel soutient les existences.

LACORDAIRE.

Nous nous rebutons avec une facilité qui égale presque l'impatience avec laquelle nous désirons.

GUIZOT.

La vie est un sommeil. Les vieillards sont ceux dont le sommeil a été plus long ; ils ne commencent à se réveiller que quand il faut mourir. S'ils repassent alors sur tout le cours de leurs années, ils ne trouvent souvent ni vertus, ni actions louables qui les distinguent les unes des autres ; ils confondent leurs différents âges, ils n'y voient rien qui marque assez pour mesurer le temps qu'ils ont vécu. Ils ont eu un songe confus, informe, et sans aucune suite ; ils sentent néanmoins, comme ceux qui s'éveillent, qu'ils ont dormi longtemps.

LA BRUYÈRE.

La vérité s'achète par des combats, l'erreur ne nous coûte rien : nous y tombons de notre propre poids.

LACORDAIRE.

Il y a un danger à craindre dans la route, c'est de s'arrêter et de rester au milieu.

SAINT BERNARD.

L'éloquence n'est pas plus la sagesse que le vent n'est la boussole.

DE NUGENT.

Une injustice dont nous profitons nous paraît difficilement une injustice.

CHARLES NARREY.

Si vous doutez de vous-même, que feront les autres ?

DE FREYCINET.

Il est de notre nature d'admirer ce qui est nouveau, plutôt que ce qui est grand.

SÉNÈQUE.

Pendant que le corps se fortifie en mangeant, que l'âme se nourrisse par la lecture.

SAINT JÉROME.

Quoi que vous produisiez, c'est peu de chose ; quoi que vous fassiez, c'est encore moins : car tout mérite est bien petit en comparaison des dons que vous avez reçus. Comptez ces bienfaits, si vous le pouvez, et voyez ensuite ce que font vos mérites.

SAINT JEAN CHRYSOSTOME.

La règle parfaite, c'est de garder une règle ; mais on ne la garde pas mieux en restant en deçà, qu'en allant au delà.

Giboulées d'avril.

C'est surtout pour les notaires que le temps est de l'argent, car ils vous font payer assez cher une simple minute.

Une fantaisie du *Journal amusant*.

Au café deux amis causent :

—Eh bien ! mon vieux, je crois à la guerre ; tu ne sais pas pourquoi ?

—Non.

—Parce que je n'y crois pas. Or, comme d'ordinaire c'est ce que je ne crois pas qui arrive.... j'y crois.

Fragment d'oraison funèbre recueilli au cimetière Montmartre :

"Oui, messieurs, le regretté défunt était dans toute l'acception du mot, un excellent homme à qui tout le monde pardonnait ses inexactitudes, et la preuve, c'est qu'il me doit encore dix-sept francs cinquante, et que je suis ici !"

Un solliciteur vient relancer, pour la centième fois, un personnage influent auquel il voudrait extorquer une bonne recommandation.

Celui-ci, impatienté :

—Sachez-le, une fois pour toutes, cher monsieur, j'ai pour principe de ne jamais recommander. Pas même mes lettres !

Godichette débutait dans une revue, aux Fantaisies-Drolatiques. Ayant un couplet à chanter, elle demanda comment on s'éclaircit la voix.

—Rien de tel que les œufs ! lui répondit une camarade.

A la représentation, elle ne rendit que des sons étouffés.

—Et pourtant, gémissait-elle, j'avais mangé quatre œufs !

—Des œufs frais ?

—Mais oui, assez pour des œufs rouges.

On annonce à Loulou qu'un petit frère vient de lui arriver.

—Faut pas à présent, répond-il.

—Pourquoi ?

—Parce que maman est malade. Et puis renvoyez-le tout à fait.

—Le renvoyer ?

—Maman a dit l'autre jour qu'elle préférait une petite sœur.

Un des journaux les plus sérieux de Paris vient de découvrir le pendant du concierge de l'Obélisque.

"L'Angleterre estime l'Egypte aux Egyptiens, mais elle garde les clefs des Pyramides dans sa poche."

Les clefs des Pyramides ? A quand l'exhibition de leurs serrures ?

Je veux que vous accordiez

W. G. TEBAULT,
NOS. 37, 39 & 41 RUE ROYALE.
Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud.

26 juin—tous les Dim—1 an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous genres faits sur commande.

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 135 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er avril 1887.

Liste de publication.

Arnould [illegible] Stanislas; [illegible]; Bachey [illegible]; Balls Jean Baptiste; Bernier [illegible]; Bizieres [illegible]; Bosen [illegible] Marie; Bracale [illegible] Joseph; Charles [illegible]; Carron [illegible]; Charcot Emile Napoléon A[illegible]; Chery [illegible]; Colard [illegible] Jules; Dubois Marie et Louis [illegible]; Didot François Joseph; Duran [illegible] Marie; Dutilh Marie Françoise épouse [illegible]; Dreyfus [illegible] Dreyfus (Baptiste [illegible] Nicolas Henry—[illegible] importante); Fran[illegible] Antoine; Gimont [illegible]; Gauthiers [illegible]; [illegible]; Germain Georges; Henrion St Jacques; Jahier Etienne; Lombard Paul; Lemoine Chas Adolphe; Lemaire Gustave; Morel Jules César Alfred; Mathatan François Romain; Nicolas Arnoux; Prevôt Pierre Nicolas; Puta Theodore Amand; Royere Pierre; Robert Mme Cécile épouse Kospan ou Rosfail; Scoltinger les époux; Sestier Léon et Jean; Taillandier Jean Baptiste; Tamor Jean Marie; Toscanier Marie Aimé; Valèche Mme née Vorms.

LETTRES.
Bricquet Peter; Cavalier Henri Mme; De Vaux Charles; Jourdan Corinne Mme née Vardin; Luquet Charles; Monis; Ronzeaud Jean; Souderes Antoine; Van Komen K.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Gérant, P. DEPIERRE.

PROCUREZ-VOUS
—LE—
Directory de la ville,
ANNÉE 1887.
5400 noms nouveaux,
25,000
Changements d'anciens noms
Ce qui rend inutile les autres directories, ce qui rend aussi le nouveau indispensable aux commerçants.
LE MOYEN LE PLUS PROMPT ET LE MEILLEUR
De se [illegible] Directory est de le faire demander [illegible] cette postale recevra une attention immédiate. Il n'en reste plus qu'un nombre restreint d'exemplaires en sus du nombre commandé. L. SOARDS, Editeur.
5 Allée Commerciale, coin de la rue du Camp. 10 fe—

Une Merveilleuse Histoire
RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS : "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"*Messieurs*. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE : "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et [illegible] depuis lors. Un changement [illegible] commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes ; prix $1, six pour $5.

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour de construction nouvelle pour la sonorité prolongée à l'aide d'un tendu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

G. Léaumont,
Pharmacie homéopathique,
—Au coin des rues—
DAUPHINE ET DUMAINE.
Téléphone No 406. Nlle-Orléans.
8 août—1 an

ASSURANCES.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886 :		
Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52,169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter : Primes non acquises en 1885	104,534 14	$639,555 07
A ajouter : Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire :		
Pertes sur les risques d'incendie	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280,480 61	
Taxes	8,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,599 26	
Réfaction	81,402 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi-annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi-annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	25,316 87
Prêts sur nantissement	88,882 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	16,491 84
Biens fonciers	1,699 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau coffre-fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 44
Total de l'actif	$401,982 17

—PASSIF—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.

M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887 il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1886 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

14 janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886 :

Primes reçues.		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		10,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter intérêts et profits et pertes		13,476 90
Revenus		$390,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 88	
Sur risques de marine	16,624 89	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,089 64	
Commissions et réfactions rebates	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyers, publications etc.	33,064 66	$298,882 52
Surplus		$101,897 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,340 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 7 janvier 1887.

CHAS G. ANDRY, Notaire.
18 jan—1m

Succession de Henri Billard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,692—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Henri Billard administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 avril—5 9 13

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Teutonia
De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$147,961 53
Sur les risques maritimes		14,025 64
Sur les risques de rivières		13,829 57
		$175,816 74
Primes non acquises pour 1885		68,676 43
		$244,493 17
A déduire :		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Réfaction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,128 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$ 96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 31 déc. 1886	$60,536 55	
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	$96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats-Unis valeur du marché	38,531 25
Bons consolidés de la ville cours du marché	120,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,281 68
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,900 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président.
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.

A. HERO Jr., Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant il a été décidé de payer sur demande un second intérêt di vidende semi annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital faisant **dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS

H. BUDDIG	FRANK RODER
THEO. BEECKSON	J. B. RENGSTORFF
J. B. CAMORS	F. RICKERT
M. FRANK	LOUIS RUCH
R. FROTSCHER	A. G. RICKS
F. FISHER	F. RICKERT Jr.
H. B. GOGREVE	WM. B. SCHMIDT
S. AYMAN	H. SCHULZE
JULIUS KEIFFER	LOUIS SCHWARZ
J. H. KELLER	J. G. SPOR
C. H. MILLER	JAB. J. SCHMIDT
JOHN NELSON	HY. WELLMANN

18 jan—1 m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans,
Bureau No 32 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie		$ 99,705 12
de rivières		3,390 55
maritimes		3,427 00
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire :		
Pertes d'incendie	$40,505 07	
Pertes de rivières	2,084 [illegible]	
Pertes maritimes	1,25[illegible]	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock Corps de patrouille etc. moins compte d'intérêt	16,349 52	$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82	
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29
Billets à ordre	5,550 56
Propriétés foncières	15,080 00
Argent comptant et argent en banque	69,204 94
Primes en voie de collection	39,465 89
Meubles de bureau divers	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,913 53
Réserve pour primes non expirées	[illegible]
Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande :

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes avant août.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER	LEON FEETOLL
H. H. KERHOEST	PHIL FECK
PETER BLAISE	P. EGAN
H. ELLERMAN	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE	CHAS HEMARD
A. H. ISAACSON	I. N. MARKS
A. A. MAGINNIS	WASH MARKS
T. PRUDHOMME	A. H. SIEWERD
OTTO THOMAN	JNO. EVERETT

25 janv—Mar Jeu—1 mois

FEUILLETON.

No 13. Commencé le 26 mars 1887.

CHAPEAU GRIS.

—PAR—

PIERRE DECOURCELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

—Suite—

VIII

Selon l'usage, Jacques de Grandprey fut d'abord conduit à la Préfecture de police.

Là, il eût à subir un interrogatoire dans le cabinet du juge d'instruction.

Cet interrogatoire ne fut pas long.

Malgré tous les efforts de ce magistrat, il ne put faire sortir le prévenu de la réponse suivante :

—J'ai tué M. Robert de Gesvres dans un duel loyal et sans témoins. Ne me demandez rien de plus.

On concevra facilement l'indignation, la colère du juge d'instruction devant cette attitude dédaigneuse et détachée de toutes les terreurs ordinaires que l'appareil de la justice inflige à tous les criminels.

Le silence, le mutisme de l'accusé lui enlevait sa plus puissante arme. Il lui fallait se contenter des dépositions d'un tas de témoins plus ou moins intéressants, et tous, sauf Régine de Vallauris, désintéressés du fond de l'affaire.

Et encore, parmi ces témoins, un des plus importants lui manquait-il !

En recevant l'assignation adressée à son mari, Mme Crépinet s'était vue forcée de répondre que ce dernier avait quitté Paris pour affaires et qu'elle ne savait ni où il se trouvait, ni quand il reviendrait.

Seule, la marquise Régine de Vallauris lui avait donné satisfaction, et encore, tout en lui racontant ce qui s'était passé entre elle, Robert de Gesvres et Jacques de Grandprey, la jeune femme avait-elle évité de se montrer agressive et vindicative contre le meurtrier de celui dont elle pouvait se dire la veuve.

Régine était décidément une femme adroite.

Elle avait deviné que Jacques ne pouvait parler sans révéler le passé de l'aventurière, encore célèbre à San Francisco et au Cap sous le nom de *Green Eyed Susan*—Suzanne aux yeux verts—et, par suite, sans souiller à jamais la mémoire révérée de son second père, sans briser la vie de la noble femme qui lui avait servi de mère, sans entacher enfin dix siècles d'honneur et de gloire.

—Si c'est un lâche ou seulement un faible, s'était-elle dit à elle-même, tout est perdu.

Mais comme elle se rappelait à quelle école il avait appris la loyauté, elle dormait tranquille, confiante dans l'héroïsme et l'abnégation du jeune homme.

On a vu qu'elle avait bien calculé.

L'accusé fut donc transféré à Mazas, écroué et mis en cellule deux jours après l'arrestation qui avait eu lieu chez mattre Ramelin.

Nous n'entreprendrons pas ici la description de Mazas. Tant de coupables et tant d'innocents y ont passé les plus mauvaises heures de leur vie, que les journalistes et les romanciers en ont usé et abusé dans leurs comptes-rendus et dans leurs romans.

Une simple esquisse suffira à nos lecteurs.

Nous sauterons par-dessus l'écrou, la visite, le dépôt de l'argent et des bijoux, le bain sulfureux infligé aux prisonniers de toutes les classes, et nous arriverons immédiatement à l'introduction du malheureux Jacques de Grandprey dans sa cellule.

C'était la cellule No. 7.

A Mazas, ainsi qu'au Grand-Hôtel, les employés n'ont pas besoin de s'y reprendre à deux fois pour distinguer le riche du pauvre, l'homme du monde du prolétaire. L'innocent et le coupable sont les deux seules catégories d'accusés qu'ils ne sachent pas deviner au premier coup d'œil.

Le guichetier faisant le service du No 7 reconnut immédiatement qu'il avait affaire à un gentleman riche et bien posé.

Du reste, le crime dont il était accusé, tout en lui fournissant un sujet de curiosité, ne laissait pas que de lui donner un haut degré de considération pour son nouvel invité.

Les employés de cette dure prison traitent du haut de leur grandeur tous les petits criminels.

Faillis, banqueroutiers, changeurs ayant sauté ou fait sauter l'argent de leurs nombreux clients, escrocs de haut et de bas étage ne sont pour eux que du menu fretin.

Mais dès qu'il s'agit d'un personnage accusé de meurtre ou d'homicide, et surtout quand ce personnage paraît apte à fournir les éléments d'une cause célèbre, ils mettent des gants, prennent leurs airs les plus aimables, et autant que possible se tiennent à la disposition de leur client pour lui procurer toutes les douceurs compatibles avec la sévérité de leur consigne.

Birot, le guichetier chargé du service du No 7, c'est-à-dire de Jacques de Grandprey, en introduisant ce dernier dans la cellule d'où il ne devait sortir que pour passer en Cour d'assises, puisqu'il avait refusé péremptoirement de donner aucune satisfaction au juge d'instruction chargé de son affaire, Birot s'était empressé de mettre tous ses bons offices à la disposition du prisonnier qui lui était confié.

Poussant l'officiosité à l'excès, le premier jour, il ne lui parla même qu'à la troisième personne.

—Monsieur va probablement subir quelques semaines de prévention. Si monsieur désire des livres, du papier pour écrire, des crayons pour dessiner....

Jacques, qui était tombé assis sur la chaise en bois attachée à la table scellée dans le mur, s'était accoudé sur cette table, et, la tête dans ses mains, n'écoutait, ni ne répondait.

Birot redoubla d'amabilité.

Il connaissait ces premiers moments d'affaissement qui écrasent même les tempéraments les plus vigoureux, les têtes les plus solides.

Il sourit, comme un médecin sûr de lui-même faisant sa première visite à un malade récalcitrant, et reprit :

—Il ne faut pas que monsieur se laisse abattre ainsi. La justice a la main longue et l'œil qui voit de loin. Monsieur ne peut pas, ne doit pas être coupable. Il s'agit donc tout simplement de prendre patience, et d'attendre que l'affaire vienne. Le tour de monsieur ne peut tarder. Les rôles ne sont pas chargés en ce moment. C'est une chance pour monsieur.

Fatigué du verbiage de cet homme, Jacques de Grandprey lui répondit sèchement :

—Laissez-moi, je vous prie, je n'ai besoin de rien.

Le guichetier ne se laissa pas déconcerter par cette brusque réponse.

Il ajouta en sortant :

—L'ordinaire de la maison, quoique sain, n'est ni des plus fins ni des plus variés. Pour peu que monsieur le désire, on peut lui faire venir ses repas des meilleurs restaurants de Paris.

—Plus tard ! plus tard ! fit Jacques impatienté. Pour Dieu ! en ce moment, laissez-moi.

Et il le congédia du geste.

Birot se retira en souriant et en murmurant :

—C'est bon ! c'est bon ! Le premier coup une fois reçu.... ça passera. Ce chrétien-là est dur à la détente.... Mais je ne lui donne pas vingt-quatre heures pour changer de gamme. Dans un jour ou deux, au plus tard, ce sera lui qui me dira : Birot, mon ami, mon brave garçon, vous serez bien gentil, faites-moi apporter une bonne bouteille et un bifteck aux pommes.

Sur un second geste de Jacques, il se retira et l'enferma.

Jacques ne sourcilla pas ; il ne bougea pas en entendant la serrure qui le séparait des vivants et de ceux qu'il aimait, bruit funèbre aux oreilles des prisonniers de la première heure.

Avant de se retirer, Birot mit l'œil au guichet de la cellule No 7 et resta quelques minutes à contempler son nouveau prisonnier.

Ne le voyant même pas tressaillir, immobile comme une statue, il se dit :

—Ce que c'est que les hommes ! Ils ne comprennent jamais leur bonheur ! En voilà un qui s'imagine être parvenu au comble de l'infortune, parce qu'il vient loger quelques jours aux frais d'un gouvernement tout paternel, qui lui donne gratis la pâtée et la niche. De plus, il m'a pour guichetier, moi qui suis le plus doux de tous les employés de Mazas... pourvu qu'on reconnaisse promptement ma douceur....et mes services. Et il n'est pas content ! Qu'est-ce que ce sera donc s'il est condamné à quelques années de bagne.... ce qui lui pend au nez.... Ah ! bah ! Il remue. Il n'est plus en bois. Si je rentrais ! Non ! Ce n'est pas encore le moment.

Birot fit deux ou trois tours dans le couloir, mettant l'œil de temps en temps aux divers judas des cellules avoisinant celle de Jacques de Grandprey.

Les personnages qu'elles abritaient n'avaient probablement rien de bien intéressant, car notre guichetier ne s'arrêta pas longtemps à les examiner.

Au retour de son examen, il revint devant le guichet No 7 et reprit son monologue pensé.

—Tiens ! nous nous promenons. Il y a progrès. C'est un bon garçon. Et un air propre, avec ça ! Si c'est un coquin, il a bien l'air d'un honnête homme. Et ils disent qu'il a assassiné son rival. Ce que c'est pourtant, s'il ne fallait juger que sur les apparences, je mettrais les cinq doigts de ma main droite au feu que cet homme-là n'est pas un assassin ! Allons ! bon ! Voilà qu'il se recolle sur la table ! C'est un maniaque ! Ce soir, en lui arrangeant son lit, je lui renouvellerai mes propositions.

Et le guichetier allait recommencer son inspection et sa promenade philosophique, lorsqu'on lui frappa amicalement sur l'épaule.

Il se retourna.

—Tiens ! maître Grappier, l'avocat ! Quel bon vent vous amène ? Avez-vous un nouveau client à la maison ?

Un petit homme gros, court, aux yeux percés en trou de vrille et possédant un accent méridional des plus prononcés, lui répondit :

—Mon petit Birot, j'ai un léger service à vous demander.

—Rendu d'avance, si mes fonctions me le permettent, mon cher maître.

—Et, continua son interlocuteur, une proposition avantageuse à vous faire.

—Acceptée d'avance aussi, toujours si mes fonctions....

—Entendu ! entendu ! vous savez parfaitement que ce n'est pas un homme comme moi qui viendrais vous proposer quoi que ce fût qui pût vous compromettre.

—J'en suis sûr. De quoi s'agit-il ?

—Vous avez un nouveau venu dans la maison ?

—Oui.

—Eh bien ! mon ami.... c'est un accusé de haute lignée, une cause *di primo cartello*, il faut, vous m'entendez, il faut que cette cause me tombe dans les mains. Il le faut ! Il le faut !

—Je vous entends bien ! répondit Birot, se pourléchant d'avance les lèvres en pensant au bénéfice que cette proposition allait lui rapporter. Mais, dame ! vous savez.... ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus facile.

—Mon bon ami, ça dépend de vous.

—Oui-dà ! vous croyez.... allez vous y frotter avec un paroissien comme celui du No 7.

—M. Jacques de Grandprey ?

—Ah ! c'est un *aristo* !

—Tout ce qu'il y a de plus aristocrate. La cause est grosse et grasse. Il y aura un beau billet de cinq cents francs pour vous, si vous réussissez à me la faire avoir.

—Cinq cents francs ! s'écria Birot, les yeux lui sortant des orbites.

—Et même plus.

—Bigre ! vous y tenez ?

—Enormément, vous voyez que je joue franc jeu avec vous.

—Vous faites bien. J'aime ça ; et je ferai tout mon possible pour vous satisfaire.... mais si le gaillard ne tient pas plus à son avocat qu'à son dîner !.......

—Ah ! vous avez déjà causé avec lui ?

—Oui.... c'est-à-dire quand je dis oui, c'est moi qui ai causé tout le temps. Lui, il ne m'a répondu qu'une phrase : *Laissez-moi tranquille*.

—Bast ! C'est l'affaire de quelques heures. Quand vous rentrerez dans sa cellule, il se sera déjà apprivoisé et accoutumé à son logement un peu sommaire.... et.... il vous écoutera.

—Espérons-le !

Maître Grappier et Birot se séparèrent, non sans que le premier eût daigné serrer fortement la main au second.

Maître Grappier était une singulière variété d'avocat. Il faisait partie de l'espèce qu'on pourrait appeler les *avocats raccrochards*.

A l'affût de toutes les causes, comme il venait de le dire au guichetier, *grosses et grasses*, il n'avait qu'un désir : mettre la main sur elles pour y greffer sa réputation et sa célébrité futures.

Ces avocats-là ne se doutent pas d'une chose : c'est que toutes les fois qu'ils plaident, avant qu'ils aient ouvert la bouche, leur cause est à moitié perdue.

Pour être acquitté, leur client a besoin d'être doublement innocent ; innocent de son crime ou de son délit, innocent de son avocat.

Maître Grappier était digne de figurer à la tête de cette phalange de défenseurs. Il avait une certaine fortune, et comme on l'a vu, il achetait ses causes quand il ne pouvait pas les avoir pour rien.

Birot n'était rien moins que sûr de réussir en le proposant pour défenseur à son nouveau prisonnier. Il n'hésita pas, néanmoins.

L'heure du dîner venue, il apporta à Jacques de Grandprey la pitance ordinaire de Mazas, contenue dans une gamelle de fer-blanc, et la déposa ostensiblement sur la table.

Jacques le regarda faire avec indifférence.

C'était mauvais signe.

Les prisonniers qui tiennent à tirer parti de leur désespoir ne sont pas si simples ; ils font de grands gestes et ordonnent impérieusement au guichetier, ou le prient d'une voix dégagée des choses de ce monde de remporter sa gamelle et son contenu.

S'ils avaient de l'argent déposé au greffe, Birot était bien certain de les repincer au demi-cercle, c'est-à-dire douze ou quinze heures après, le lendemain matin, à l'heure du déjeuner.

Jacques ne fit rien de tout cela.

Il vit entrer et sortir son geolier sans plus faire attention à lui et à ses ustensiles de cuisine qu'à une mouche ou à une araignée qui se serait rencontrée sous son pied.

Birot se retira lentement en pensant qu'il serait très difficile de lier conversation avec son prisonnier. Les quelques pièces de cent sous qu'il perdait en n'étant pas chargé d'envoyer les commissionnaires de Mazas commander et quérir les repas de M. de M. de Grandprey n'étaient rien à côté des cinq cents francs promis à lui par maître Grappier.

Au moment de refermer pour la seconde fois la porte de la cellule No 7, Birot n'y tint plus, il se retourna vers son prisonnier et lui dit d'une voix suppliante :

—Monsieur, je voudrais bien vous dire deux mots ; je vous prie de m'écouter dans votre intérêt comme dans le mien.

Tout préoccupé qu'il fût de sa position, de sa chute, Jacques de Grandprey ne se trouva pas peu étonné d'entendre cet homme lui parler d'une combinaison dans laquelle Birot et lui pouvaient avoir le même intérêt.

Lassé de son insistance, il lui répondit :

—Que désirez-vous ? Parlez, je vous écoute.

—Ouf ! C'est un point de gagné ! pensa le guichetier, et il continua avec plus de confiance :

—Monsieur, vous devez être, vous êtes innocent.

Jacques le regarda avec stupéfaction et fit :

—Après ?

—Mais votre innocence n'étant pas claire comme la lumière du soleil, vous aurez besoin d'un avocat.

—Non, répondit résolument le prisonnier.

Le guichetier recula effaré.

—Non ! répéta Jacques.

—Vous ne voulez pas de défenseur ? Vous vous défendrez donc vous-même ? Prenez garde. C'est un mauvais système. On vous donnera un avocat d'office, et votre affaire sera dans le sac.

—Je le refuserai.

—Ah ! ben, par exemple ! ah ! ben ! par exemple. Voilà du fruit nouveau ! s'écria Birot, stupéfait. Vous tenez donc beaucoup à être condamné....

—Je tiens à ne pas me défendre, parce que je n'ai rien fait pour être accusé, voilà tout.

Le raisonnement était trop fort, trop héroïque pour entrer dans le cerveau carré du guichetier. Il fit un geste de désespoir. Ses cinq cents francs de gratification lui passaient sous le nez, s'envolant en une fumée impalpable.

—Voyons ! voyons ! continua-t-il en se raccrochant à une dernière branche, ce n'est pas possible ! Vous n'êtes pas assez ennemi de vous-même pour refuser l'aide de maître Grappier, l'un des avocats les plus.... les plus....

Birot était tellement ému qu'il ne trouvait pas d'épithète à la taille de maître Grappier.

Jacques comprit, et il sourit tristement.

—Mon ami, lui dit-il, combien ce M. Grappier vous a-t-il promis pour votre commission ?

—Mais, monsieur, je vous jure....

—Ne jurez pas, ne mentez pas. Cet avocat tient à plaider pour moi, parce que malheureusement l'affaire dans laquelle je me trouve impliqué aura un grand retentissement. Il espère se faire un nom glorieux en cas d'acquittement, connu tout au moins si je suis condamné. Est-ce bien cela ?

—Dame ! monsieur, fit le pauvre hère tout déconfit.

—Bien ! Vous êtes franc. Combien vous a-t-il promis si j'acceptais votre proposition ?

—Cinq cents francs, monsieur.

—Eh bien ! mon ami, comme je ne veux rien vous faire perdre, et qu'après tout je ne puis que vous savoir gré de votre tentative et de votre démarche, la première fois qu'un de mes amis obtiendra la permission de me voir, de me parler, je le prierai de vous remettre cette somme de ma part.

(*A continuer*)